

Circulation de matériaux entre l'Encyclopédie d'Yverdon et quelques dictionnaires spécialisés

Léonard Burnand, Alain Cernuschi

DANS **DIX-HUITIÈME SIÈCLE 2006/1 n° 38**, PAGES 253 À 267
ÉDITIONS **SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉTUDE DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE**

ISSN 0070-6760

DOI 10.3917/dhs.038.0253

Date de mise en ligne : 01/03/2007

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-dix-huitieme-siecle-2006-1-page-253?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



CIRCULATION DE MATÉRIAUX ENTRE L'ENCYCLOPÉDIE D'YVERDON ET QUELQUES DICTIONNAIRES SPÉCIALISÉS

La dynamique éditoriale qui sous-tend la confection de l'*Encyclopédie* d'Yverdon (1770-1780), refonte complète de l'édition Diderot/d'Alembert dirigée par F.-B. De Felice¹, se caractérise en grande partie comme un jeu d'échanges entre *dictionnaires*

1. *Encyclopédie ou Dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines*. Mis en ordre par M. De Felice, Yverdon, 1770-1780, 58 tomes, in-4°. Rappelons que cette *Encyclopédie* dite d'Yverdon n'est pas une simple réédition de l'œuvre française mais constitue une entreprise originale dans laquelle tout le processus de réalisation suivi par Diderot et son équipe a été entièrement rejoué par De Felice et la quarantaine de ses collaborateurs, réguliers ou occasionnels, recrutés non seulement en Suisse mais dans toute l'Europe. Avec ses 42 volumes d'articles (1770-1775) augmentés d'un *Supplément* en 6 volumes (1775-1776), et ses 10 volumes de planches (1775-1780), l'*Encyclopédie* d'Yverdon est bien une refonte totale de l'édition Diderot/d'Alembert, amplement réécrite et complétée dans un contexte intellectuel et culturel distinct, ce qui en fait une œuvre essentielle pour comprendre les Lumières protestantes de la seconde moitié du 18^e siècle. Pour les recherches les plus récentes sur cette entreprise et son éditeur, voir Jean-Daniel Candaux, Alain Cernuschi, Clorinda Donato et Jens Häselser (éd.), *L'Encyclopédie d'Yverdon et sa résonance européenne. Contextes, contenus, continuités*, Genève, Slatkine, 2005 (coll. Travaux sur la Suisse des Lumières n° 7), 504 p. – un recueil de travaux dont la bibliographie propose un répertoire systématique des études modernes consacrées à l'œuvre et à ses collaborateurs (p. 485-491) ; pour une présentation d'ensemble, voir Kathleen Hardesty Doig, « The Yverdon *Encyclopédie* », in Frank Kafker (éd.), *Notable encyclopedias of the late eighteenth century: eleven successors of the Encyclopédie*, SVEC, 315, 1994, p. 85-116 ; Clorinda Donato, « Introduction » à son *Inventory of the « Encyclopédie d'Yverdon » : A comparative study with Diderot's « Encyclopédie »*, Thèse de l'Univ. of California, Los Angeles, Reprod. xérographique, UMI, 1987, p. 1-161 ; Jean-Pierre Perret, « L'imprimerie de Fortuné-Barthélémy de Félice », chap. III et IV de son ouvrage *Les Imprimeries d'Yverdon au 17^e et 18^e siècles*, Lausanne, F. Roth, 1945, p. 80-247. Enfin l'*Encyclopédie* d'Yverdon est depuis peu disponible dans une édition électronique répondant à toutes les exigences scientifiques : De Felice, *Encyclopédie ou Dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines, Yverdon, 1770-1780*, éd. par Claude Blum, édition électronique intégrale, Yverdon, Fondation De Felice / Paris, Champion électronique, 2003, 1 DVD-ROM.

spécialisés et *encyclopédie* : d'une part, intégration dans l'*Encyclopédie* d'éléments issus de dictionnaires thématiques, mais aussi, d'autre part, confection de nouveaux dictionnaires spécialisés à partir de matériaux puisés dans l'*Encyclopédie*. Deux études de cas permettront d'éclairer ces aspects complémentaires du travail de dictionnariste mené en Suisse par De Felice et de cerner certains de leurs enjeux principaux.

Le dictionnaire des beaux-arts de Sulzer dans l'Encyclopédie d'Yverdon

De Felice s'était donné pour ambition de retravailler le corpus encyclopédique réuni par Diderot et d'Alembert en actualisant les connaissances et en élargissant résolument l'horizon de référence à toute l'Europe savante. De fait, son édition refondue de l'*Encyclopédie* renouvelle près de la moitié des articles parisiens. Or, la ressource la plus aisée et immédiate pour réaliser ce programme a consisté à compiler de nombreux dictionnaires spécialisés (type d'ouvrages qui présentait l'insigne avantage d'une matière prédécoupée en articles alphabétiques, toute prête à être intégrée dans le dictionnaire encyclopédique) de parution récente. C'est pourquoi, dans le cadre d'une circulation européenne des dictionnaires, l'*Encyclopédie* d'Yverdon a joué au cours des années 1770 un rôle intéressant de connecter culturel et d'intégration terminologique. C'est ce que nous voudrions montrer en analysant la façon dont cette édition a exploité l'*Allgemeine Theorie der schönen Künste* de Johann Georg Sulzer – compilation ignorée jusqu'à ce jour pour la simple raison que les emprunts à ce dictionnaire ne sont pas avoués dans l'*Encyclopédie* d'Yverdon.

Comme tout bon éditeur, De Felice disposait d'antennes fines ; sa correspondance révèle qu'il attendait avec impatience la sortie du dictionnaire allemand sur les beaux-arts que le philosophe suisse Sulzer, académicien à Berlin, annonçait depuis longtemps ; l'encyclopédiste d'Yverdon n'était d'ailleurs pas seul à avoir flairé l'affaire : ses concurrents directs – l'équipe de Bouillon qui travaillait au *Supplément* de l'*Encyclopédie* sous la direction de J.-B.-R. Robinet – avaient également des vues sur l'ouvrage de Sulzer pour enrichir de leur côté le corpus encyclopédique².

2. Eux aussi intégreront des articles traduits de Sulzer dans leurs volumes qui paraîtront en 1776 et 1777. Lawrence Kerslake en a dressé l'inventaire dans « Johann Georg Sulzer and the supplement to the *Encyclopédie* », *SVEC*, 148, 1976, p. 225-247. Voir par ailleurs Alain Montandon, « J. G. Sulzer dans l'*Encyclopédie* », in Edgar Mass et Peter-Eckhard Knabe (éd.), *L'Encyclopédie et Diderot*, Köln, DME, 1985, p. 181-202.

De fait, la situation va se révéler assez difficile pour De Felice dans la mesure où le premier volume du dictionnaire des beaux-arts ne paraît qu'en 1771 – alors que la refonte encyclopédique en est déjà au 8^e tome (lettre C) ; et le second en 1774 – lorsque les trois-quarts de l'*Encyclopédie* d'Yverdon ont déjà paru ; qu'à cela ne tienne : De Felice lance à son tour un *Supplément* à son édition qui lui permet, entre autres, d'inclure ce qui n'avait pas pu l'être dans les volumes réguliers.

Il faut dire que l'ouvrage de Sulzer répondait exactement à ce qu'il cherchait : en procurant la version française d'articles tirés d'un dictionnaire allemand en cours de parution, De Felice assurait un renouvellement de contenu en phase avec l'actualité éditoriale la plus fraîche et ouvert sur le savoir européen. À travers Sulzer, l'éditeur d'Yverdon entendait intégrer au corpus encyclopédique francophone ce nouveau type de réflexion sur les arts qui se développait en Allemagne sous le nom d'esthétique. D'ailleurs, le « Système figuré des connaissances humaines » qui inaugure son édition (vol. 1, 1770), profondément refondu par rapport à la version bien connue de Paris, contient, comme une annonce, une des premières mentions du mot dans une œuvre en français (sous l'orthographe « Aïstétique »). Cette indication programmatique est révélatrice de la volonté de De Felice de connecter les deux aires culturelles.

Il convient de rappeler que l'œuvre de Sulzer est elle-même au croisement des deux horizons culturels³. À l'origine, son projet avait été de traduire le *Dictionnaire portatif des beaux-arts* de Lacombe (1752) afin de produire un vocabulaire allemand sur les arts ; mais Sulzer y ajoutait une ambition philosophique : au-delà du portatif destiné à l'amateur d'art, descriptif et technique, centré sur un vocabulaire spécialisé, composé de nombreuses notices brèves, l'académicien de Berlin entendait élaborer une véritable théorie de l'art en remontant à ses principes ; il refusait toutefois le modèle allemand du traité philosophique pour privilégier la forme et la fonctionnement du dictionnaire encyclopédique, articulé autour de quelques articles principaux, très développés et dégagant les principes, centres de gravité philosophiques autour desquels le lecteur peut circuler grâce à un système de renvois ;

3. Sur ce point, on consultera avec profit les récents travaux d'Elisabeth Decultot, en particulier « Éléments d'une histoire interculturelle de l'esthétique. L'exemple de la *Théorie générale des beaux-arts* de Johann Georg Sulzer », *Revue germanique internationale*, n° 10, 1998, p. 141-160.

pour les articles spécialisés, notamment liés à la musique, Sulzer s'est appuyé sur des collaborateurs. On notera l'ambiguïté entre la forme de l'ouvrage et son titre (*Allgemeine Theorie der Schönen Künste*, ou théorie générale des beaux-arts, n'annonce pas un dictionnaire !), symptôme de la double appartenance culturelle, française et allemande.

Il n'est pas possible d'entrer dans le détail concret de la façon dont De Felice a dû jongler pour intégrer dans son *Encyclopédie* un choix d'articles de Sulzer, ni sur la concurrence puis l'association avec les encyclopédistes de Bouillon (il y a des canaux de traduction distincts mais non encore clairement élucidés à ce jour ; il y a échange d'articles à un moment donné). Plutôt que le récit de ces péripéties, nous privilégierons ici l'examen des données textuelles, résumées en annexe, révélatrices des enjeux qui déterminent la circulation des matériaux.

Dans l'espace ici imparti, nous ne pourrons qu'esquisser deux types d'analyses : nous étudierons d'abord la sélection des articles, qui renvoie à une stratégie compilatoire, puis les orientations de la traduction, révélatrices du degré de profondeur du transfert culturel. Dans les deux cas, le contraste avec le corpus du *Supplément* de Bouillon offrira un point de comparaison significatif⁴.

Sur les quelque 850 articles de Sulzer, l'*Encyclopédie* d'Yverdon extrait un corpus de 44 textes, contre 72 dans le *Supplément* de Bouillon (v. le tableau en annexe). Chaque entreprise adopte des principes de sélection distincts puisque seuls vingt articles leur sont communs, parmi lesquels on trouve en particulier, dans des traductions différentes, les deux articles fondamentaux de Sulzer BEAUX-ARTS et AESTHÉTIQUE (Yverdon se calque sur l'orthographe du dictionnaire allemand ; le *Supplément* de Bouillon opte pour ESTHÉTIQUE). Pour cerner les priorités respectives des entreprises encyclopédiques concurrentes, il convient de distinguer deux grands ensembles d'articles dans le dictionnaire de Sulzer : ceux qui portent sur des concepts esthétiques généraux, applicables à tous les beaux-arts, et ceux qui sont dévolus à chacun des beaux-arts en particulier ; ces deux ensembles donnent lieu aussi bien à des articles très développés, pour les concepts de base ou les noms de domaines, qu'à des articles plus brefs et spécialisés, pour des notions esthétiques particulières ou pour

4. Ces quelques remarques analytiques sont purement indicatives et il reste beaucoup d'autres plans sur lesquels confronter ces deux réceptions de l'œuvre de Sulzer, en particulier dans le traitement des références nationales.

la terminologie spécifique à chacun des beaux-arts. Ceci posé, on s'aperçoit que si les deux entreprises encyclopédiques adoptent une stratégie globale similaire : un partage équitable entre les concepts esthétiques généraux (comme ALLÉGORIE, INTÉRESSANT) et la terminologie propre aux différents beaux-arts (comme ODE, ACCORD, *Musique*, SYMÉTRIE, *Art du dessein*), – à l'intérieur de ces deux volets, l'*Encyclopédie* d'Yverdon et le *Supplément* de Bouillon divergent dans leur sélection. Pour les concepts esthétiques, l'édition conduite par De Felice a privilégié les grandes notions, comme IDÉAL, SENSIBLE, VÉRITÉ, qui forment les deux tiers de ce volet ; l'équipe dirigée par Robinet fait le choix inverse et multiplie jusqu'à la même proportion de deux tiers les articles consacrés à des notions particulières comme AMUSANT, CHOQUANT, COMMUN... Pour la terminologie spécifiquement liée à chacun des beaux-arts, on retrouve la même différence : l'*Encyclopédie* d'Yverdon retient plus volontiers les articles de tête très développés, dans lesquels Sulzer fait le lien avec une réflexion esthétique générale (DANSE, MUSIQUE, SPECTACLES) alors que le *Supplément* de Bouillon préfère accumuler des articles plus particuliers, centrés sur le vocabulaire spécialisé des arts (ex. : ANAGRAMME, CARNATION, ENTABLEMENT...). C'est dire notamment que les articles brefs de Sulzer (moins d'une page) sont beaucoup plus fréquemment retenus dans le *Supplément* (22 articles, près d'un tiers du corpus tiré de cette source) que dans l'*Encyclopédie* suisse (6 articles, moins d'un sixième). Mais on comprend surtout que l'écart global dans le nombre des articles repris (44 contre 72) ne trahit pas un intérêt moindre pour le dictionnaire de Sulzer de la part de l'édition d'Yverdon mais recouvre en fait des stratégies compilatoires différenciées. La refonte encyclopédique conduite par De Felice met l'accent sur les textes qui développent la réflexion esthétique, de sorte que, par les articles qu'elle retient massivement, c'est bien le discours théorique de Sulzer qui pénètre le corps de l'*Encyclopédie*, sous forme de longues pages de texte. Le *Supplément* de Bouillon, lui, semble plus soucieux d'enrichir les nomenclatures spécialisées représentées dans sa collection encyclopédique.

La comparaison des traductions, dans les quelques cas où elle est possible, tend à confirmer ce résultat. L'exemple le plus probant concerne la notion même d'esthétique. On note en effet, dans le *Supplément*, une véritable résistance à la nouvelle notion lorsqu'elle apparaît dans le discours de Sulzer, alors que l'édition d'Yverdon l'accueille sans problème. Deux échantillons permet-

tront de mesurer le phénomène. Le premier est extrait de l'article-programme de Sulzer (il l'avait pré-publié à part) : KÜNSTE ; SCHÖNE KÜNSTE. L'une des idées-clés qu'il y développe est que le beau donne une empreinte sensible aux idées et qu'il leur assure par là un effet plus fort et plus profond, de sorte que la vérité devient persuasive lorsqu'elle est ainsi rendue sensible. Parlant des philosophes anciens qui, conscients de cette puissance, ont su mêler leur doctrine d'images et de fictions, Sulzer note : « [*sie waren sorgfältig*], *die Aussprüche der Vernunft mit ästhetischer Kraft zu beleben* »⁵, ce que l'édition d'Yverdon traduit assez fidèlement : « [ils furent soigneux] de donner aux maximes de la raison une force véritablement esthétique »⁶, où l'adverbe souligne l'usage spécifique et définitoire de l'adjectif « esthétique ». Le même passage est rendu ainsi dans le *Supplément* de Bouillon : « [ils eurent le soin] d'animer les oracles de la raison par tous les charmes de l'éloquence »⁷. La terminologie traditionnelle de la rhétorique apparaît ici comme une sorte de recours pour éviter l'usage du terme nouveau. Le cas n'est pas isolé. Ainsi peut-on opposer ces deux versions d'un extrait du long article ALLÉGORIE, au début duquel l'image est bien sûr analysée par Sulzer comme donnant un pouvoir particulier aux idées. Yverdon : « [On substitue l'image à son objet] dans des vues esthétiques, afin que l'image répande plus de clarté sur l'objet, en rende l'impression plus efficace, ou en général augmente sa force esthétique » (*Suppl.*, t. 1, p. 225a) ; Bouillon : « [...] on emploie l'image au lieu de la chose même, en vue de l'énergie ; pour donner à la chose représentée plus de clarté, plus de force, et en un mot, un tour plus beau et plus gracieux » (t. 1, p. 297b). Même si de tels contournements ne sont pas systématiques⁸, il n'en reste pas moins qu'ils indiquent dans l'édition de Bouillon une prégnance beaucoup plus forte du discours conventionnel sur les beaux-arts que dans l'*Encyclopédie* d'Yverdon.

Les deux éditions enregistrent le terme *esthétique* en reprenant l'article correspondant de Sulzer ; mais les écarts de traduction que l'on note dans le corps des textes révèlent un autre niveau où il convient de mesurer l'intégration d'un terme dans un diction-

5. Sulzer, *Allgemeine Theorie der schönen Künste*, Leipzig, 1786-1787, II, p. 78b.

6. Art. BEAUX-ARTS, *Encyclopédie* d'Yverdon, *Supplément*, t. 2, p. 253a.

7. Art. BEAUX-ARTS, *Supplément* de Bouillon, t. 1, p. 590a.

8. Voir à ce propos Michel Delon, *L'idée d'énergie au tournant des Lumières (1770-1820)*, Paris, PUF, 1988, p. 108-109.

naire encyclopédique : est-il pris en charge à l'intérieur même des articles ? est-il mis en œuvre dans les discours explicatifs ? On peut certes s'interroger sur la constitution d'un fond lexicographique commun dans l'Europe de la fin des Lumières en étudiant l'apparition de nouvelles entrées dans les dictionnaires ; il y a là un signal intéressant qui, pourtant, n'est sans doute pas un indicateur suffisant dans la mesure où le renouvellement de la nomenclature peut n'être qu'un effet de surface s'il n'est pas accompagné par des emplois en discours. Et la résistance discursive que les traductions du *Supplément* de Bouillon permettent de diagnostiquer explique probablement pourquoi le mot « esthétique », bien qu'apparaissant dans les nomenclatures encyclopédiques françaises du dernier quart du 18^e siècle, ne s'acclimatera véritablement en France qu'au milieu du 19^e siècle⁹.

En revanche, le fait que les emplois en discours sont fréquents, non problématiques et parfois même soulignés dans l'*Encyclopédie* d'Yverdon est bien sûr d'abord significatif du rôle d'échangeur culturel et d'intégration terminologique que cette édition entendait jouer prioritairement, mais il est aussi – par l'écart avec les données du *Supplément* – révélateur des limites de ce rôle pour une édition dont l'inscription culturelle était moins marquée : la refonte encyclopédique menée à bien par De Felice est en effet représentative d'une francophonie européenne, où le français, plus que langue de culture, était langue de communication internationale, médium plus malléable et plus accueillant ; son impact dans le domaine français était donc bien moindre. Ce que confirme d'ailleurs l'aire de diffusion de cette *Encyclopédie* : interdite en France, où s'exerçait le monopole de Panckoucke, elle fut essentiellement vendue, au-delà de la Suisse, dans l'Europe du Nord et de l'Est.

On mesure ainsi, dans la dynamique complexe de circulation de matériaux langagiers et conceptuels dont les dictionnaires français furent à l'époque des vecteurs privilégiés, le rôle déterminant de ce type de données linguistico-culturelles, des données qui, dans le cas ici retenu, font de l'*Encyclopédie* d'Yverdon et du *Supplément* de Bouillon, malgré leur concurrence directe, des documents non strictement équivalents. La confrontation de ces deux entreprises parentes mais au statut culturel distinct, qui pourrait être menée à propos de nombreux autres domaines,

9. Voir E. Décultot, « Éléments d'une histoire interculturelle de l'esthétique », *art. cit.*, p. 146.

apparaît en ce sens un terrain de recherches fécond qui ne demande qu'à être défriché et cultivé.

Le Dictionnaire universel raisonné de justice naturelle et civile

Dans le second volet de cet article, nous allons nous concentrer sur l'autre aspect de la stratégie éditoriale de De Felice signalé dans l'introduction : la confection de dictionnaires spécialisés à partir de l'*Encyclopédie* d'Yverdon. Au cours de la deuxième moitié des années 1770, De Felice prend en effet le parti d'utiliser les articles de son *Encyclopédie* pour élaborer de nouveaux dictionnaires. Il s'attelle à deux projets d'envergure : un dictionnaire universel de médecine et un dictionnaire ayant trait au domaine juridique. Si le premier ouvrage ne voit finalement pas le jour, le second, en revanche, paraît en 1777-1778, sous le titre *Dictionnaire universel raisonné de justice naturelle et civile*¹⁰. Il est également diffusé, en 1778, sous un intitulé différent : *Code de l'humanité, ou la Législation universelle, naturelle, civile et politique*.

Il s'agit d'une entreprise d'une grande ampleur, puisque ce dictionnaire ne compte pas moins de treize tomes, comportant chacun environ 750 pages. Or, ce vaste ensemble de près de 10 000 pages est totalement tombé dans l'oubli. Bien qu'il soit conservé dans de nombreuses bibliothèques européennes¹¹, il n'est pratiquement jamais mentionné dans les travaux portant sur les dictionnaires du temps des Lumières, et les très rares fois où il est cité, c'est de façon furtive, sans informations précises sur son contenu et ses rédacteurs. L'un des intérêts des quelques observations qui vont suivre consistera donc à décrire ce dictionnaire si méconnu, et à contribuer ainsi modestement à le faire quel que peu sortir de l'ombre¹².

10. *Dictionnaire universel raisonné de justice naturelle et civile*. Ouvrage composé par une société de moralistes, de juriconsultes et de publicistes ; le tout revu et mis en ordre par M. De Felice, Yverdon, dans l'imprimerie de M. De Felice, 1777-1778, 13 tomes, in-4°.

11. On en trouve des exemplaires aussi bien à Paris (Bibliothèque nationale, Bibliothèque de l' Arsenal) qu'à Londres (British Library), Berlin (Staatsbibliothek), Munich (Ludwig-Maximilians-Universität), Stockholm (Kungl. Biblioteket) ou La Haye (Koninklijke Bibliotheek). Nous avons, pour notre part, eu recours aux volumes conservés à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCU AB 1417).

12. Nous remercions le Professeur Étienne Hofmann de l'aide précieuse qu'il nous a apportée au cours de nos recherches liées à ce dictionnaire.

Pour se faire une idée générale de la matière traitée dans cet ouvrage, il suffit de se reporter à la page de titre, car on y trouve un sous-titre à rallonges qui fait presque figure de table des matières : « *Dictionnaire universel raisonné de justice naturelle et civile*, contenant le droit naturel, la morale universelle, le droit des gens, le droit politique, le droit public, le droit romain, le droit canonique et le droit féodal, avec l'histoire littéraire relative à ces sciences ». Dans la préface substantielle qu'il place en tête du premier tome, De Felice évoque les objectifs qu'il a poursuivis en confectionnant ce dictionnaire, et présente ce dernier comme un monument à la gloire de la morale, « cette science raisonnée qui nous apprend ce qui est permis et ce qui est défendu, ce qu'il est à propos que l'homme fasse ou qu'il évite dans quelques circonstances qu'il soit placé [...]. Cette science [qui] est la nourriture de l'âme, comme les aliments fournissent celle du corps. » (t. I, p. i) Le Napolitain passe ensuite en revue les différents types de droits (droit public, droit civil, droit coutumier, etc.), et explique, à la fin de son texte introductif, que le but de sa nouvelle entreprise est de réunir dans une seule et même série de volumes un ensemble exhaustif d'articles consacrés aux questions morales et juridiques : « nous avons cru que ce serait rendre un important service à cette partie du public qui aime à s'instruire, que de lui présenter dans un dictionnaire bien fait, un corps complet des connaissances nécessaires à acquérir sur ces différents objets [...]. Combien sera utile et commode un ouvrage dans lequel on pourra facilement chercher et promptement trouver tout ce qu'on désire d'apprendre ou de se rappeler relativement à chaque objet de la morale, ou des divers droits connus. Chaque matière, et chaque sujet essentiels, rangés dans l'ordre de l'alphabet, traités avec méthode, selon des principes fixes, avec plus ou moins d'étendue, selon leur importance, présenteront au lecteur tout ce qui lui convient de savoir. Il ne sera plus obligé de parcourir une multitude d'ouvrages immenses, ou de lire en entier les corps systématiques de droit et de jurisprudence » (t. I, p. VII). Signalons que ce vif intérêt de De Felice pour le droit et la morale n'est pas nouveau, au moment où il met en chantier ce dictionnaire. En effet, dès la fondation de son imprimerie à Yverdon en 1762, il s'est imposé comme un éditeur important dans le domaine des travaux sur la législation civile et pénale, publiant notamment les *Principes du droit de la nature et des gens* de Jean-Jacques Burlamaqui, la traduction par l'abbé Morellet du fameux traité *Des délits et des peines* de Cesare Beccaria, et le

Discours sur l'administration de la justice criminelle de Joseph-Michel-Antoine Servan ¹³.

Afin de réaliser cet ambitieux dictionnaire universel de justice dans des délais relativement brefs, De Felice s'entoure d'une solide équipe de rédacteurs. Il sollicite, d'une part, le concours d'un certain nombre d'auteurs qui ont déjà collaboré à l'*Encyclopédie* d'Yverdon. Dans le nouveau dictionnaire, ces auteurs signent d'ailleurs leurs contributions de la même manière que dans l'ouvrage précédent : tout comme dans l'*Encyclopédie*, leurs articles portent les sigles (B.C.), (G.M.), (M.D.B.), (D'A.), (D.G.), (D.F.) et (M.). Derrière ces initiales, se cachent les pasteurs vaudois Élie Bertrand (B.C.) et Gabriel Mingard (lequel signe tantôt G.M., tantôt M.D.B.), l'homme de lettres bernois Vincent Bernard de Tschärner (D'A.), le baron neuchâtelois et futur chambellan du roi de Prusse Jean-Henri Andrié de Gorgier (D.G.), et le pasteur irlandais Archibald Maclaine (M.). Quant à la marque (D.F.), elle désigne De Felice ¹⁴. Ce dernier a, d'autre part, obtenu la collaboration de nouveaux rédacteurs, ce qu'il annonce fièrement dans la préface de son dictionnaire : « Outre les écrivains illustres, qui ont déjà fourni dans l'*Encyclopédie* des articles intéressants [...] qui ont mérité l'approbation de tous les savants de l'Europe [...] nous avons cru devoir inviter les hommes les plus célèbres à concourir à notre plan. Aucun ne nous a refusé son secours ; nous en avons nommé quelques-uns dans le titre ; mais les circonstances des autres ne nous permettent pas de les nommer encore » (t. I, p. VIII) Ceux dont l'identité est révélée sont des personnages qui jouissent d'un certain prestige : il s'agit de Mathieu-Antoine Bouchaud (B.), de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, Pierre Toussaint Durand de Maillane (D.M.), avocat au parlement d'Aix, Louis de Jaucourt (D.J.), collaborateur majeur de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, et Joseph-Jérôme le Français de Lalande (D.L.), professeur au Collège de France et astronome réputé ¹⁵. Les auteurs qui, selon

13. Voir Giulietta Pejrone, « Fortunato Bartolomeo De Felice éducateur, publiciste, éditeur », *Annales Benjamin Constant*, n° 14, 1993, p. 60-61.

14. Ces divers collaborateurs sont identifiés et brièvement présentés dans l'inventaire établi par Clorinda Donato et Kathleen Hardesty Doig, « Notices sur les auteurs des quarante-huit volumes de "Discours" de l'*Encyclopédie* d'Yverdon », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n° 11, octobre 1991, p. 133-141.

15. On peut s'étonner que De Felice ait rangé Lalande dans la catégorie des nouveaux contributeurs, dans la mesure où il appartenait déjà à l'équipe de l'*Encyclopédie* d'Yverdon.

De Felice, « ne jugent pas à-propos de se faire connaître encore », sont désignés par les sigles (P.O.), (H.M.), (R.), (M.L.) et (F.). Nous savons que c'est l'avocat au parlement de Paris M. Molé qui se dissimule derrière les initiales (M.L.), car le dictionnaire nous le révèle à partir du tome IV. En ce qui concerne la marque (F.), nul doute qu'elle renvoie à l'académicien berlinois Jean Henri Samuel Formey. Collaborateur anonyme et prolifique de l'*Encyclopédie* d'Yverdon, Formey fut en effet sollicité par De Felice pour rédiger une série d'articles destinés au *Dictionnaire universel raisonné de justice naturelle et civile*¹⁶. Or, les articles signés (F.) correspondent bien à ceux qui ont été commandés à Formey. Quant au sigle (R.), il n'est pas impossible qu'il désigne l'avocat Paul Landois, lequel signait de cette manière ses contributions à l'*Encyclopédie* de Paris¹⁷.

Nous allons à présent nous efforcer de déterminer selon quelles modalités De Felice a transféré les articles de son *Encyclopédie* dans son dictionnaire de justice. Pour ce faire, nous passerons en revue, en nous appuyant sur des exemples, les différents cas de figure que nous avons répertoriés.

Le dictionnaire est avant tout composé d'articles de l'*Encyclopédie* d'Yverdon repris tels quels. C'est le cas d'une multitude de textes brefs, tels que BURLAMAQUI ou DROIT DES NATIONS, mais aussi d'articles essentiels : on pense, entre autres, à AUTORITÉ de Gabriel Mingard, et surtout à MORALE d'Élie Bertrand, dissertation de plus de vingt pages dont l'importance est évidemment cruciale dans un ouvrage qui, comme nous l'avons vu, place la question de la morale au centre de son propos.

Il arrive que De Felice reprenne des articles de son *Encyclopédie* et en supprime des passages. À titre d'exemple, lorsqu'il réutilise le texte de Tschärner sur NEUFCHATEL, il retranche un paragraphe contenant des considérations géologiques qui n'ont pas leur place dans un dictionnaire de justice. Parfois, à l'inverse, il complète les articles qu'il reproduit. Il peut s'agir d'un ajout mineur (comme dans ARBITRAIRE, dont la conclusion est quelque peu rallongée), ou d'une addition significative (on peut citer le cas de DÉLIBÉRER, dont la première moitié est la copie conforme

16. Voir Jens Häselser, « L'encyclopédisme protestant de Formey à la lumière de sa correspondance avec De Felice », in J.-D. Candaux *et alii* (éd.), *L'Encyclopédie d'Yverdon et sa résonance européenne*, op. cit., p. 121-140.

17. Voir Frank A. Kafker, « Notices sur les auteurs des dix-sept volumes de "Discours" de l'*Encyclopédie* », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n° 7, octobre 1989, p. 145.

de l'article d'Yverdon, et dont la seconde est intégralement nouvelle).

Une autre stratégie éditoriale adoptée par De Felice consiste à regrouper sous une seule entrée plusieurs petits articles de l'*Encyclopédie*. Ainsi, dans le dictionnaire, sous le titre CLAUSE, on trouve réunis dans un même texte les articles spécifiques (CLAUSE DÉROGATOIRE, CLAUSE PÉNALE, CLAUSE RÉOLUTOIRE, etc.) qui avaient été consacrés à ce sujet dans le précédent ouvrage. Les articles BILLET ou DÉLIT sont le résultat de regroupements similaires. Ce système obéit parfois à une logique complexe : pour confectionner l'article ARBITRE, De Felice ne se contente pas de mettre bout à bout les six textes d'Yverdon qui correspondent à cette entrée. Il écarte la contribution du pasteur vaudois César-Alexandre Chavannes (signée C.C.), et réorganise l'agencement des cinq éléments restants, en glissant au milieu des passages rédigés par Mingard un petit article d'Yverdon repris de l'*Encyclopédie* de Paris.

Enfin, le dictionnaire de justice comporte aussi des articles entièrement inédits. Ceux-ci sont bien sûr en partie l'œuvre de nouveaux rédacteurs recrutés spécialement pour l'occasion. Grâce à ces auteurs, le dictionnaire parvient à approfondir certains sujets moraux ou juridiques qui n'avaient été traités que de manière superficielle dans l'*Encyclopédie*. Cette dernière n'offrait, par exemple, qu'un texte succinct sous l'entrée DROIT CANON, DROIT CANONIQUE. Dans le nouvel ouvrage, l'avocat aixois Durand de Maillane publie sous ce titre un essai d'une vingtaine de pages. Quant au vaste article JUSTICE, *Jurisprud. Droit politiq.*, c'est un apport du collaborateur désigné par la marque (R.). D'importants articles inédits sortent aussi de la plume des anciens contributeurs, qu'il s'agisse d'Andrié (DROIT ANGLAIS), Bertrand (JUSTICE, *Morale*), Formey (MODELE), ou De Felice lui-même (DROIT CRIMINEL). Dans certains cas, les nouveaux articles viennent remplacer des articles parus dans l'*Encyclopédie*, à l'instar de NOMINATION (Durand de Maillane), COULPE (Formey), NAUFRAGE (Bouchaud), MUTATION (R.), NANTISSEMENT (P.O), MORALES, *Variabilité des notions* (De Felice) ou NAISSANCE (Jaucourt). Dans d'autres cas, ils viennent combler une lacune, lorsque De Felice crée des entrées qui n'existaient pas dans l'*Encyclopédie* d'Yverdon. Cette dernière n'avait, par exemple, pas d'article MULTITUDE, contrairement à celle de Paris, qui contenait le célèbre texte de Diderot. De Felice profite de son nouveau dictionnaire pour réparer cet « oubli », en introduisant un article MULTITUDE qu'il rédige lui-même.

Ce *Dictionnaire universel raisonné de justice naturelle et civile*, injustement méconnu, nous paraît fort intéressant, dans la mesure où il est particulièrement représentatif de la façon dont les dictionnaristes de l'époque parvenaient à combiner « recyclage » éditorial et esprit d'innovation. D'un côté, adepte de la formule « faire d'une pierre deux coups », De Felice ne s'est pas privé de réutiliser des pans entiers de son *Encyclopédie* pour confectionner son dictionnaire. Mais en même temps, la refonte complète de certains textes, la rédaction de nombreux articles inédits, la sollicitation de nouveaux collaborateurs, et l'intérêt sincère et ancien du Napolitain pour les questions morales et juridiques, témoignent du fait que la publication de ce dictionnaire de justice ne relevait pas uniquement d'une stratégie commerciale, mais aussi d'une réelle volonté de contribuer au progrès des connaissances dans un champ spécifique du savoir. Or, ce savant mélange de recyclage et d'innovation mérite d'être examiné de près, tant il est constitutif de la dynamique éditoriale des Lumières.

Pour conclure, il convient peut-être de prévenir un effet de symétrie trompeur. Nos deux études de cas, dans leur enchaînement, donnent l'image d'un cycle complet : les dictionnaires thématiques nourrissent le dictionnaire encyclopédique qui, à son tour, permet la création de dictionnaires thématiques. Mais à y bien regarder, ce que produit De Felice en aval de son *Encyclopédie* ne retourne pas au même type de dictionnaires qu'il a tant exploités en amont. Dans la création du *Dictionnaire universel raisonné de justice naturelle et civile*, « corps complet » de connaissances, une nouvelle forme de dictionnaire se profile, à partir d'une totalisation encyclopédique qu'on pourrait appeler « régionale ». C'est l'idée d'encyclopédie spécialisée qui apparaît ici, très proche de la logique « méthodique » que Panckoucke mettra bientôt en œuvre dans sa gigantesque *Encyclopédie méthodique* (1782-1832), précisément pour produire à partir du corpus unifié de l'*Encyclopédie* une série d'encyclopédies par matières.

Dans le cadre d'une *histoire des formes de totalisation des savoirs* à l'époque des Lumières – histoire qui, bien qu'esquissée pour nombre de ses segments, reste encore à brosser de façon complète –, la forme du dictionnaire recouvre en fait une multiplicité de logiques différentes qui ne se réduit pas à l'opposition entre dictionnaire spécialisé et dictionnaire encyclopédique¹⁸.

18. Les recherches des quinze dernières années sur ce qui a été nommé les métamorphoses de l'encyclopédie permettent de s'en rendre compte pour ce second type de dictionnaire. Voir notamment le n° 12 des *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, paru en avril 1992. Pour une réflexion récente sur cette

Avec Sulzer qui cherche à combiner dictionnaire et totalisation philosophique, avec De Felice qui cherche d'abord à rendre l'*Encyclopédie* plus réceptive à des discursivités savantes hétérogènes avant de se lancer, devant Panckoucke, dans une tentative de combinaison entre le concept d'encyclopédie et l'idée de spécialisation des savoirs, le dossier ici entrouvert permet d'abord de mesurer combien clivages et connexions entre aires culturelles et linguistiques jouent un rôle déterminant dans cette histoire, et surtout combien les années 1770 en ont marqué une phase particulièrement fertile.

LÉONARD BURNAND et ALAIN CERNUSCHI
Université de Lausanne

ANNEXE

Articles traduits de l'*Allgemeine Theorie der schönen Künste* de Sulzer (1771/1774) dans l'*Encyclopédie* d'Yverdon (1770-1780) et le *Supplément de Bouillon* (1776-1777)

1. Articles présents dans les deux séries encyclopédiques

NB : L'adresse est celle de l'*Encyclopédie* d'Yverdon, dans laquelle les marques (R) et (N) signalaient les articles respectivement réécrits ou nouveaux par rapport à l'édition Diderot/d'Alembert. Les astérisques initiaux indiquent les articles qui figurent dans la série régulière des 42 volumes de cette édition ; tous les autres figurent dans les 6 volumes du *Supplément* d'Yverdon. Les symboles entre crochets désignent soit des traductions différentes [≠] ; soit, lorsqu'elles sont semblables, si c'est l'*Encyclopédie* d'Yverdon qui reprend une traduction faite pour le *Supplément* de Bouillon [S>Y] ou l'inverse [Y>S] (cas unique).

Aesthétique, (N) [≠] ; Agréable, (N), *Beaux-Arts* [≠] ; Allégorie, (R) [≠] ; Anciens, (R), *Beaux-Arts* [≠] ; Antiques, (N), *Beaux-Arts* [≠] ; Architecte, (R), *Beaux-Arts* [≠] ; Architecture, (R), *Beaux-Arts* [≠] ; Beaux-Arts, (R) [≠] ; Classiques auteurs, (R), *Art d'écrire* [≠] ; Comédie, (R), *Art dramatique* [≠] ; Développement, *Beaux-arts* [≠] ; Exemple, (R), *Art de la parole* [≠] ; *Instrumentale, (N), *Musique, Beaux-Arts* [Y>S] ; *Intéressant, (N), *Beaux-Arts* [S>Y] ; Nature, (N), *Beaux-Arts* [S>Y] ; Naturel, (R), *Beaux-Arts* [S>Y] ; Ode, (R), *Poésie* [S>Y] ; *Poème, (R), *Beaux-Arts* [S>Y] ; * Poésie, (R), *Beaux-Arts* [S>Y] ; * Poète, (R), *Beaux-Arts* [S>Y].

2. Articles présents dans la seule *Encyclopédie* d'Yverdon

Les astérisques initiaux indiquent les articles qui figurent dans la série régulière des 42 volumes de cette édition ; tous les autres figurent dans les 6 volumes du *Supplément* d'Yverdon.

question, voir Alain Cernuschi, « L'encyclopédisme des Lumières et ses modèles », in J.-D. Candaux *et alii* (éd.), *L'Encyclopédie d'Yverdon et sa résonance européenne, op. cit.*, p. 470-476.

Chœur, (R), *Beaux-Arts* ; Danse, (R), *Beaux-Arts* ; Défaut, (N), *Beaux-Arts* ; *Hymne, (R), *Poésie* ; Image, (R), *dans l'Eloquence* ; *Idéal, (R), *Beaux-Arts* ; Musique, (*Ajoutez...*), *Mathém. & Beaux-Arts* ; *Poétique, (R), *Beaux-Arts* ; Satyre, (R), *Belles-Lettres* ; Satyrique, Poème, (R), *Littér.* ; Sensible, (N), *Beaux-Arts* ; Spectacles, (N), *Invent. anc. & mod.* ; Style, (R), *Manière d'écrire dans les ouvrages de goût* ; Subtilité, (N), *Beaux-Arts* ; Superfluité, (N), *Beaux-Arts* ; Syllabes, *mesure des*, (N), *Prosodie* ; Symétrie, (N), *Art du dessein* ; Symphonie, (R), *Musique* ; Ton, (R), *Musique* ; * Ton, (R), *Déclamation* ; *Ton, (R), *Peinture* ; Variations, (R), *Musique* ; *Tragédie, (R), *Art dramatique* ; *Vérité, (N), *Beaux-Arts*.

3. Articles présents dans le seul *Supplément de Bouillon*

Accent, *Art de la parole* ; Accord, *Musique* ; Accords immédiats ; Accord Parfait, *Musique* ; Acte, *Beaux-arts, Poésie dramatique* ; Action, *Belles-Lettres* ; Admiration, *Beaux-arts* ; Agrément, aménité, *Beaux-arts* ; Amplification, *Eloquence* ; Amusant, *Beaux-arts* ; Anagramme, *Belles-Lettres* ; Angoisse, *Beaux-arts* ; Argonautique, *Hist. littéraire & crit.* ; Aria, *Musiq. Chant* ; Arlequin, *Théâtre comique* ; Articulation, *Peinture, Dessin* ; Aspect, air, *Beaux-arts* ; Ballet, *Danse* ; Bas-relief, *Architecture* ; Basse, *Musique* ; Bâtiment, *Architecture* ; Caractère, *Beaux-arts* ; Carnation, *Peinture* ; Choquant, *Beaux-arts* ; Clair-obscur, *Peinture* ; Clarté, *Beaux-arts* ; Coloris, *Peinture* ; Commencement, *Beaux-arts* ; Commun (le), *Beaux-arts* ; Consonnance, *Musique* ; Convenable, *Beaux-arts* ; Correct, correction, *Beaux-arts*, Coulant, *Beaux-arts* ; Couleur, *Peinture* ; Couleurs locales, *Peinture* ; Couleurs, *Poésie* ; Coup d'œil, *Arts du Dessin* ; Décence, *Rhétorique* ; Dur, *Beaux-arts* ; Ensemble, *Beaux-arts* ; Entablement, *Architecture* ; Épisode, *Poésie* ; Épithète, *Arts de la parole* ; Épopée, *Poésie* ; Eurhythmie, *Beaux-arts* ; Exécution, *Beaux-arts* ; Expression, *Beaux-arts – Arts de la parole – du dessin – théâtral* ; Mesure, *Musique* ; Plaisanterie, *Arts de la parole* ; Précision, *Littérature* ; Récitatif, *Musique* ; Rythme, *Musique*.